



PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE
PIERRE DE COUBERTIN PRIMAIRE

AVANT/ APRÈS LA CLASSE
TEMPS DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR

ANNÉE 2024-2025



CONTEXTE	3
Le territoire	3
Analyse du territoire	3
Caractéristique socio-économique - Compositions familiales	3
Population de nationalité étrangère à Perpignan	4
Répartition socioprofessionnelle de la population de Perpignan	4
Politiques publiques éducatives	4
Le Projet Educatif Local (PEL)	4
Cap'Animation	5
Le Projet Educatif	5
Les partenaires	6
Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)	7
La Convention Territoriale Globale (CTG)	7
DIAGNOSTIC	8
Information générale	8
Evolution de la population des 0/24 ans	8
Prestation sociales	8
La situation géographique-Ecole Pierre Coubertin	8
Public de la structure	9
L'ACCUEIL DE LOISIRS	9
L'accueil de loisirs périscolaire méridien et du soir	9
LA PLACE DE L'ENFANT	15
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	16
Le/la directeur.trice	16
L'animateur.trice	16
OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIVITÉS	18
Objectifs éducatifs	18
Objectifs généraux	18
Objectifs opérationnels	18
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	19
COMMUNICATION	20
Familles	20
Partenaires	21
EVALUATION	21
L'évaluation du projet pédagogique	21
CONTACTS	22

CONTEXTE

LE TERRITOIRE

Située dans la région Occitanie, Perpignan est une commune du sud-ouest de la France. Le territoire appartient à la préfecture du département des Pyrénées Orientales. Perpignan est une ville de 118 032 habitants en 2023, d'une superficie de 6.807 hectares ce qui fait une moyenne de 1.732 habitants/km². Le maire de la ville est Louis ALIOT. Le code postal de la ville est le 66 000 et le 66 100.

ANALYSE DU TERRITOIRE

La ville fait partie d'une Communauté urbaine regroupant 36 communes en périphérie urbaine sous le nom de Perpignan Méditerranée Métropole. Selon la Convention Territoriale Globale (CTG), la ville se divise en quatre secteurs :

- Secteur Nord : Haut Vernet, Bas Vernet Est et Ouest,

- Secteur Sud-Ouest : Clémenceau, Gare, Saint Martin, Orles-Catalunya, Mailloles, Saint Assiscle, Saint Charles,

- Secteur Sud-Est : Porte d'Espagne, Moulin à Vent, Université, Saint Gaudérique, Lunette, Kennedy, Champs de Mars, Clos Banet, Las Cobas, Les Platanes, Route de Canet,

- Secteur Centre historique : Saint Mathieu, la Réal, Saint Jacques.

L'unité urbaine de Perpignan compte, depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, neuf Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), situés sur le territoire. Quatre d'entre eux font partie des quartiers les plus défavorisés : le quartier Bas-Vernet, le quartier Rois de Majorque, le quartier Champs de Mars et le quartier Diagonale du Haut-Moyen-Vernet. Ils connaissent de fortes difficultés d'insertion sociale ainsi que professionnelle. À l'opposé, le quartier de la Gare, du Bas-Vernet et de Saint Assiscle sont plus épargnés, avec un taux d'emploi plus élevé. Quant à eux, les quartiers du Nouveau Logis et du Centre Ancien sont dans une situation intermédiaire.

CARACTÉRISTIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE – COMPOSITIONS FAMILIALES

En 2023, la ville de Perpignan a pu recenser le nombre d'enfants de chaque famille de la ville. Ces résultats démontrent un grand nombre de familles avec plus d'un enfant par foyer.

Tableau nombre d'enfant par famille - source "ville dalta"

Nombres d'enfants	Nombres de familles
1 enfant	7 298 familles
2 enfants	4 844 familles de deux enfants
3 enfants	2 422 familles
4 enfants et plus	1 159 familles

POPULATION DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE À PERPIGNAN

Perpignan accueille aujourd'hui, 14 388 habitants de nationalité étrangère dont 7 227 hommes et 7 161 femmes. Cela représente 12 % de sa population. Le nombre de familles de nationalité étrangère avec enfants habitant à Perpignan est de 2 428, soit 15 % des familles.

RÉPARTITION SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA POPULATION DE PERPIGNAN

En 2023, la ville de Perpignan recense 57 007 ménages, répartis en dans différentes catégories sociales. La catégorie sociale la plus importante de la ville est représentée par des retraités, soit un peu plus d'un tiers des ménages. Viennent ensuite les employés (8 292 ménages) puis les ouvriers (7 937 ménages). Les chômeurs, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et les autres ménages d'inactifs sont au nombre de 7 823. L'autre grande caractéristique de cette répartition socioprofessionnelle est la faible présence de ménages d'agriculteurs (puisque'ils ne sont que 129) ainsi que de commerçants, d'artisans et de chefs d'entreprises soit 2 438 ménages. Il ressort également que la population perpignanaise a une faible représentativité de ménages de cadres supérieurs (4 051) ainsi que de professions intermédiaires comme instituteurs, infirmières, assistantes sociales : 6 479 ménages.

POLITIQUES PUBLIQUES ÉDUCATIVES

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le programme « Éducation et petite enfance » contribue à la définition, à la conception et au suivi des politiques publiques visant à accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours de réussite scolaire et éducative.

LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL)

Le projet éducatif local se définit comme une politique éducative transversale, globale et évolutive, mise en place pour les enfants et les jeunes âgés de 0 à 18 ans, habitant et/ou scolarisés sur le territoire.

L'objectif étant de créer du lien et d'amener de la cohérence entre les différents temps et espaces socio-éducatifs des enfants et des jeunes, en favorisant leurs l'implication à la vie de la cité. Le PEL pose l'éducation comme responsabilité collective et partagée entre tous les contributeurs de la communauté éducative, avec pour premiers membres les parents.

Il comporte cinq objectifs, à savoir :

- Privilégier le bien être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute,
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne,
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes,
- Développer les compétences éducatives et mettre en commun les moyens pour des actions de qualité,
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique (la créativité, la capacité d'expression, l'approbation des nouvelles technologies, le développement durable).

L'association, émettrice du PEL, s'affilie pleinement dans les objectifs et priorités définis avec l'ensemble des partenaires.

CAP'ANIMATION

« L'association Cap'Animation est née de notre volonté commune de participer au développement local et durable du territoire catalan, à travers des actions culturelles, éducatives, écologiques, sportives, inclusives et citoyennes.

C'est notre rencontre, celle d'acteurs locaux, engagés de longue date dans l'animation culturelle du territoire catalan et de professionnels de l'animation socioculturelle à l'échelle de la méditerranée qui constitue l'acte fondateur du projet que nous souhaitons porter ensemble.

Sur la base de constats partagés nous avons forgés, éprouvés, au contact des habitants et des collectivités du territoire catalan, les principes tangibles qui établissent l'assise de notre identité associative ; au cœur de ces constats partagés, celui d'un monde et d'un territoire en transition, écologique, culturelle et éducative.

Ce sont aussi les valeurs fortes et structurantes, développées ensemble et portées par chacun d'entre nous qui sous-tendent ce projet et cette volonté associative ; l'ouverture au monde et aux autres, la dimension inclusive, l'attention portée à la nature et au vivant, la recherche d'objectivité et la valeur accordée aux choix collectifs en sont représentatifs.

En appui sur des principes démocratiques et porteurs de ces valeurs d'humanisme et d'ouverture, à travers nos engagements et les axes de travail que nous dessinons pour ces prochaines années, nous nous assignons la responsabilité d'œuvrer à l'atteinte de nos finalités aux côtés et avec les collectivités, les habitants, tous les enfants et les jeunes du territoire catalan, notamment les plus fragiles. »

Texte issu du projet associatif de Cap 'Animation

LE PROJET ÉDUCATIF

Notre association réunit des actrices et acteurs du champ de l'éducation populaire, convaincus que l'éducation est un vecteur puissant d'épanouissement individuel, d'émancipation collective, de transformation sociétale.

A travers nos engagements pluriels, nous œuvrons quotidiennement dans le champ de l'éducation non formelle, avec de nombreux acteurs éducatifs ; parents, école, associations, collectivités territoriales...

Notre projet éducatif se veut le trait d'union entre une éducation qui laisse le temps aux enfants et aux jeunes d'apprendre, de forger leur citoyenneté, et la possibilité d'agir dès l'enfance sur son environnement, de participer aux décisions qui les concernent, de développer sa capacité d'agir « maintenant ». C'est une éducation populaire qui s'adresse à tous, dès le plus jeune âge, avec une visée d'action et transformation exponentielle.

De ce projet découle cinq valeurs :

- L'ouverture au monde et à tous
- Liberté, égalité, fraternité
- L'altruisme
- Le partage
- La laïcité

Et de ces valeurs, des objectifs :

- Cap sur le monde
- Cap sur la nature
- Cap sur la citoyenneté
- Cap sur le vivre ensemble
- Cap sur la science
- Cap sur le plaisir

LES PARTENAIRES

La **SDJES** fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les accueils collectifs de mineurs. La SDJES met également à disposition des intervenants sportifs diplômés d'État qui proposent des séances sur le temps péri et extrascolaire.

De plus, elle propose des formations organisées en partenariat avec des acteurs liés à l'éducation des enfants. (Inspection académique, Hand'avant 66, CAF, Conseil Départemental) pour les directeurs et adjoints de direction des Alae et des Alsh.

La **mairie** propose de participer toute l'année à des actions transversales en lien avec le Projet Educatif Local tels que « les droits de l'enfant, les projets autour de la santé et l'alimentation (Fresh' Attitude, la semaine du goût), les projets autour du livre (contes gourmands), des sorties culturelles, des spectacles vivants... Cela nous permet de proposer des activités variées et enrichissantes. La mairie dispose également de différents services municipaux :

- le service des sports (piscine, tennis).
- le service technique (agents de restauration et d'entretien, laverie, imprimerie et parc auto)
- le comité d'animation de l'annexe mairie
- la police municipale

La **CAF** est un partenaire important, qui aide au financement de l'accueil et qui a un droit de regard sur le projet pédagogique, le règlement intérieur et sur la grille des tarifs des accueils de loisirs de la ville. Elle propose également une « aide financière à l'investissement » pour des frais d'aménagement et de matériel et attribue une aide de fonctionnement, PSO (Prestation de Service Ordinaire).

Ces aides sont attribuées aux structures conventionnées avec la CAF, convention qui permet aux ALSH d'être admissibles au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Ce dernier, qui est un contrat de 4 ans, propose des aides au développement d'actions nouvelles, comme la création d'ALAE sur des écoles n'en ayant pas par exemple.

Les Caisses d'allocations familiales ont signé pour la période 2013 à 2017 une convention d'objectifs et de gestion (Cog) avec l'Etat qui porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Ce dispositif se nomme Fonds Publics et Territoires. Anciennement appelé Fond Qualité, il attribue une aide financière aux projets en rapport avec l'accueil d'enfants en situation de handicap ou bien de projets dit « relevant d'une démarche innovante ».

Les familles qui sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos accueils.

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le projet éducatif de territoire se définit selon le code de l'éducation, article D. 521-12, comme un document qui "formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs".

Ce document répond à une initiative de la collectivité territoriale compétente, à une démarche partenariale entre les acteurs scolaires, périscolaires avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. L'objectif étant de favoriser la création d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT de la ville de Perpignan regroupe l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire tels que : services publics d'Etat, collectivités locales, associations d'éducation populaire, structures culturelles et sportives, parents et enfants.

Il s'étend sur l'ensemble de la ville en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans et constitue un programme d'actions éducatives qui repose sur des valeurs fortes telles que la lutte contre les inégalités, l'accès à tous aux apprentissages et aux connaissances à la culture, aux sports, etc.

Depuis 2010, le Service Politique Jeunesse de la Mairie de Perpignan a mis en place un découpage territorial regroupant différents quartiers. La ville a confié une partie de la gestion pédagogique, humaine et financière aux associations d'éducation populaire. Cap'animation, est en partie Co-gestionnaire des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) ainsi que des Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) de la ville en partenariat avec la municipalité, c'est ce que l'on nomme : la délégation des services publics.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Selon la CAF, la CTG "n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant".

Cette convention permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. La CTG a pour objectif de développer les services aux allocataires en s'appuyant sur un diagnostic partagé avec les partenaires. Celle-ci permet de faciliter les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions défini. Ce dispositif se présente plus particulièrement sous la forme d'une convention de partenariat, concrétisé par la signature d'un accord entre la CAF et la communauté de communes, mettant en avant l'utilisation des ressources territoriales.

DIAGNOSTIC

INFORMATION GÉNÉRALE

Le quartier Champs de Mars fait partie du lot "Centre-Est", situé dans le secteur Sud-Est.

Le Champs De Mars est un quartier de la commune de Perpignan (66000). Ce quartier, au paysage urbain et à l'ambiance animée, abrite 2 392 habitants, qui figure parmi les cinq Quartier prioritaire de la politique de la ville, les plus pauvres de France métropolitaine en 2020. Par ailleurs, près de 70 % de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté, avec un revenu moyen d'environ 8 008 €/an en 2023. Ils ont une moyenne d'âge de 37 ans, avec des revenus modérés, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de sport, de loisir, de culture, de santé.

EVOLUTION DE LA POPULATION DES 0/24 ANS

Selon la dernière étude du Système d'Information Géographique (SIG) de la politique de la ville, le quartier Champs de Mars est un quartier prioritaire. Il recensait en 2019, pour les 0-14 ans, 27.4 % de la population et 16.1 % pour les 15-24 ans.

PRESTATIONS SOCIALES

Ce quartier fait partie d'un secteur où de nombreuses familles bénéficient des prestations légales versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en 2021. Ainsi, on dénombre 154 prestations pour des couples allocataires avec enfant(s) et 86 prestations pour des couples avec au moins 3 enfants à charge.

Par ailleurs, sur la même année, sur 653 enfants, de nombreuses familles ont obtenu au moins une prestation de la CAF comme l'allocation de base, ou les allocations familiales, ou la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE-ECOLE PIERRE COUBERTIN

Les locaux du groupe scolaire Pierre de Coubertin ont la particularité d'accueillir aussi bien ACM périscolaire et extrascolaire, que l'école. Ils sont situés au cœur du quartier Champs de Mars, accueillant des enfants de la cité, des zones pavillonnaires environnantes et d'autres quartiers de Perpignan. L'école est située en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP). Selon le directeur de la structure ACM, 60% des enfants accueillis viennent du quartier Champs de Mars - Habitation à Loyer Modéré (HLM), 20 % de la zone pavillonnaire et les 20% restants du quartier Belle Vue - HLM.

Document : Situation géographique école Pierre de Coubertin - source maps / réalisation personnelle



PUBLIC DE LA STRUCTURE

Au sein de l'école, une mixité est présente, avec une part importante d'enfants d'origine maghrébine. L'Indice de Position Sociale (IPS) est de 65.5. Cet indice est inférieur à la moyenne nationale qui est de 102.7. Selon le ministère de l'éducation, les indicateurs pour effectuer ce calcul sont les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE MÉRIDIEN ET DU SOIR

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

[Règlement des accueils périscolaires de la ville de PERPIGNAN](#)

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École dit ALAE est un temps de transition, une passerelle entre la famille et l'école dans un temps donné. Les locaux sont mutualisés avec l'école.

C'est un lieu d'épanouissement, de socialisation et d'apprentissage autour d'activités, de créations, de découvertes, de compréhension du monde.

L'ALAE Coubertin accueille les enfants de l'école élémentaire durant le temps du midi de 11H45 à 13H50 avec un temps d'accueil pour les enfants ne mangeant pas à la cantine de 11h45 à 12h30 et de 13h30 à 13h50 et le temps du soir de 17H00 à 18H15.

Les inscriptions et règlements aux temps périscolaires s'effectuent en mairie.

TEMPS MÉRIDIEN

La restauration scolaire est organisée sous forme de service traditionnel en primaire, nous avons pour objectif sur ce temps de rendre l'enfant plus indépendant et autonome.

Les enfants sortent de classe à 11 h 45 et sont à partir de cet horaire sous la responsabilité de l'Alae.

Un animateur ou le directeur se place au portail pour faire l'accueil des familles et vérifier que des enfants ne sortent pas de l'école. Les autres animateurs se placent dans la cour afin d'encadrer les enfants.

Le repas est coupé en deux services pour permettre aux enfants de manger dans un environnement plus calme et aussi pour qu'ils puissent profiter des salles durant les animations.

Les enfants ne sont pas regroupés pour un appel, cette nouvelle organisation évite aux enfants des situations d'agacement et de conflits. Les enfants bénéficient d'un temps à eux pour souffler, courir, jouer, crier. Des affiches par niveau sont affichées à un endroit de la cour, les enfants viennent récupérer leurs noms en forme d'étiquette, et viennent les coller sur la feuille correspondant à leur niveau. L'animateur/trice est présent afin que tous les enfants se positionnent et qu'il n'y ait pas d'erreur la cour afin de noter les enfants présents sur le listing de la cantine. Lors du passage en cantine les enfants se rassemblent devant la porte et un animateur veille à ce qu'ils se placent dans le calme pour profiter du repas.

Mis à part les CP qui mangent toujours au premier service, chaque cycle une rotation est effectuée afin que tous les niveaux puissent manger soit au premier soit au deuxième service durant l'année.

Afin d'éviter aux animateurs/rices trop de déplacements qui les obligent à quitter la table où ils sont positionnés, et également de responsabiliser les enfants, des Toquets ou Toquettes sont nommés par hasard. Ces enfants ont un rôle de bienveillance, ils doivent être attentifs aux besoins de tous les autres enfants présents à la table tout au long du repas et s'occupent de débarrasser et de nettoyer leur table.

Les plats sont servis à table et les enfants se servent seuls et la quantité qu'ils souhaitent, les animateurs/rices veillent à ce que tout le monde ait une part égale. Seuls les Toquets et Toquettes ont le droit de se lever afin d'assurer le service.

Une fois le premier service rentré dans la cantine, les animateurs/rices du second proposent aux enfants les activités du jour et vice versa quand le second service rentre dans la cantine. Afin d'éviter une cohue, lorsque les enfants du premier service sortent de la cantine, ils se retrouvent dans la deuxième cour de l'école situé derrière le bâtiment pour effectuer un temps de jeu libre, et lorsque les enfants du second service sont entrés dans la cantine, ils retournent dans la première cour et les animateurs/rices proposent les activités du jour.

TEMPS DU SOIR

C'est à 17h que l'équipe d'animation prend en charge les enfants. Un moment de détente avec une collation est proposé. La collation est installée dehors. Les enfants qui le souhaitent se rapprochent, se servent et peuvent aller s'installer où ils le souhaitent.

Durant la semaine, ce temps est réparti de deux façons, le lundi et le jeudi un temps d'accompagnement aux devoirs obligatoire où tous les enfants s'installent avec un animateur dans une classe par niveau (CP,CE1-CE2,CM1-CM2), une fois les devoirs finis ils peuvent aller s'amuser dans la cour avec un animateur. Les mardis et les vendredis, un animateur propose l'accompagnement aux devoirs pour ceux qui le souhaitent et les autres proposent des jeux dans la cour.

LES ACTIVITÉS ET PROJETS

NOS ACTIVITÉS

Nous avons décidé de proposer des activités et des jeux de coopération afin d'établir un climat de confiance, de respect et de bienveillance au sein de la structure. Des activités manuelles ainsi qu'artistiques sont proposées tout au long de l'année sur des thématiques particulières tel que le tour du monde, ou bien populaires comme Halloween.

L'activité en ALAE est un moyen parmi tant d'autres d'apporter du plaisir, et de faciliter l'apprentissage. Elle est organisée en fonction des attentes des enfants en prenant compte de leurs besoins et de leurs capacités. Chacune doit répondre aux objectifs pédagogiques que nous nous sommes fixés en adéquation avec notre environnement, nos moyens financiers et humains. L'activité fait partie intégrante du projet d'animation et fait l'objet d'un planning d'information visant à formaliser le programme auprès des jeunes et d'en informer parents et partenaires.

Des activités sportives sont aussi proposées, elles relèvent de la découverte, de la sensibilisation, et n'induisent pas d'acquisition de compétence. Ces activités ne requièrent pas d'encadrement sportif spécifique.

NOS PROJETS

En plus des activités dites « à la carte », l'équipe d'animation met en place des projets, se déroulant sur une période plus ou moins longue. Ces projets sont proposés aux enfants qui s'inscrivent ou non. Ils tiennent compte des capacités des animateurs/rices, des valeurs et des objectifs du projet éducatif qu'ils souhaitent transmettre. En plus des projets proposés par les animateurs/rices, l'ALAE participe à des projets transversaux (projets communs à tous les ALAE de Cap'animation ou bien de la mairie de Perpignan). Ces projets diffèrent de ceux proposés par les animateurs car ils ne concernent pas uniquement l'ALAE Coubertin et ont un échéancier bien précis.

Les projets des Animateurs :

- Décoration de l'école
- Danse
- Potager
- Couture
- Projets créatifs
- Jeux sportifs
- Poterie

- Activités scientifiques

JOURNÉE TYPE

07h45 – 08h35 : Accueil échelonné du matin avec mise en place de petits pôles (coin lecture, coin dessin, coin créatif...) en autonomie. Ce sont des coins calmes, la plupart des enfants sont debout depuis peu et ils ont besoin de commencer la journée en douceur et de ne pas trop être excités avant de rentrer en classe

11h45- 13h50 : Temps du midi avec passage en cantine par groupe (cf. paragraphe Temps méridien). Activités diverses et variées proposées selon l'envie des enfants (sports, créatif, manuel, ludothèque, jeux libres). Ces activités peuvent être dynamique ou non, cela dépend de chaque enfant qui se positionne selon ses besoins personnels.

11h45-12h30 et 13h30-13h50 : Temps d'accueil échelonné pour les enfants ne mangeant pas à la cantine. Ils peuvent participer à toutes les activités proposées pendant ce temps.

17h00-18h15 : Accueil échelonné du soir, les enfants partent petit à petit durant ce temps. Des activités en petits pôles ainsi que des jeux libres sont proposés durant ce temps les mardis et vendredi. Un temps d'accompagnement aux devoirs est mis en place les lundis et jeudi soir. Si les enfants le demandent, ils peuvent également être accompagné pour les devoirs les autres jours.

PUBLIC

SPÉCIFICITÉS ET BESOINS

L'enfant de 6 à 11 ans

Constat :

- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises
- Concentration et mûrissement
- Âge du sérieux
- Contrôle croissant des réactions émotives
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte
- Dispersion et turbulence
- Âge du déséquilibre
- Curiosité
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi

Dès 9 ans : différences entre groupe des filles et des garçons

- Importance du leader
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition

Dès 11 ans : dénigrement et critique du monde

- Révolte, indépendance
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoin d'avoir des règles fixes et respectées

Besoins et intérêts :

Plan affectif

- La personnalité s'affirme
- Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer
- Besoin d'affection
- Vie d'équipe, besoin de copains

- Capacités de coopération et de discussions

Plan Intellectuel

- Explorer, manipuler, coordonner
- Rêver, mémoriser
- Perfectionner ses attitudes
- Âge des principales acquisitions
- Recherche de savoir
- Indépendant pendant le jeu
- Il acquiert la logique mathématique / apprentissage de la lecture
- Découverte du monde (animal) (curiosité de leur vie)
- A de l'énergie pour faire des apprentissages

Plan social

- Importance grandissante du groupe, ou de la bande
- Faire pour les autres, aider
- L'amitié : meilleur ami
- Sens des responsabilités
- Intérêt pour l'environnement
- Distinction garçon/fille
- Parents ne sont plus les seules références

Plan Physique

- Maîtrise du corps
- Maîtrise de l'esprit
- Besoin de se dépenser
- Se fatiguent vite et récupèrent vite
- Toujours dans l'imaginaire mais plus de rapport à la réalité
- Besoin de dormir

Plan Psychologique

- Découverte de l'autre, du MONDE
- Oui aux valeurs des adultes
- Obéissance
- Stade de la personnalité polyvalente (WALLON)
- Ne croit plus en la toute-puissance parentale / se détache des parents
- Recherche des autres
- Référence aux adultes qu'il connaît (père, mère, couple...)
- Découverte de la vie, de la mort aussi
- Intériorisation
- Établir des règles du jeu
- Essaie de se donner une morale (maîtrise du non)
- Importance du mensonge
- Essaie de braver l'interdit parental (bêtises multiples)

ACCUEIL DES PUBLICS AUX BESOINS PARTICULIERS

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP OU AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Rappel de la réglementation

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action

poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap : > le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal) > le principe de traitement devant le service public, > l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006- 555 du 17/5/2006. En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouverts dans des conditions adaptées.

L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre.

Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

La démarche d'inclusion irrigue l'ensemble des structures de Cap'animation car au-delà des enfants porteurs de handicap ou des enfants à besoins éducatifs particuliers, la démarche d'inclusion favorise l'accessibilité de tous les publics.

Le nombre d'enfants en situation de handicap accueilli sur les structures ne cesse d'augmenter, ce qui caractérise la transformation de l'approche de la différence dans notre société. Il est nécessaire d'adapter notre accueil et de former l'ensemble des équipes.

L'enjeu de ce travail va au-delà de l'accueil de ces enfants à besoin spécifique : L'accueil de tous améliore l'accueil de chacun, favorise l'ouverture à l'autre, la bienveillance et l'empathie à l'égard de l'autre.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et plus particulièrement l'enseignante de la classe ULIS ainsi que les AESH afin d'accueillir ces enfants dans les meilleures conditions.

Le directeur participe à toutes les équipes éducatives ainsi que les GEVASCO pour se tenir au courant des changements qu'il peut y avoir et aussi apporter des éléments sur l'enfants durant son accueil sur le temps périscolaire

MOYENS PÉDAGOGIQUES

HUMAINS

L'équipe d'animation intervenant à l'ALAE élémentaire se compose de 4 animateurs/trices et 1 directeur

L'équipe éducative se compose de 16 enseignants et de la directrice de l'école en primaire, Mme RODOR Florence

- Les agents de restauration
- Les agents du service entretien
- Le gardien de l'école

FINANCIERS

Un budget pédagogique est attribué par Cap'Animation pour le fonctionnement de l'ALAE.

Une répartition budgétaire se fait par le directeur en fonction des besoins pédagogiques de l'ALAE et de l'ALSH :

- 50% dédié à l'alimentation afin d'offrir aux enfants un goûter de qualité avec des produits issus aux maximum de l'agriculture Biologique
- 40% dédié au matériel pédagogique
- 10% dédié aux produits de pharmacie et autres.

Le budget cette année est de 0.20 cts de l'heure/par enfant en périscolaire (ALAE)

Des subventions supplémentaires (ex : fonds publics et territoires), peuvent être accordées pour des projets spécifiques (accueil enfants en situation de handicap, projet aménagement de la BCD.) par la SDJES, la mairie ou Cap'Animation

MATÉRIELS ET LOCAUX

Nous avons à notre disposition plusieurs locaux que nous pouvons utiliser pour la réalisation de nos projets :

- Un hall d'accueil : où nous avons quelques tables qui nous permettent de faire des ateliers créatifs
- Deux cours de récréation : que nous utilisons pour organiser le temps libre des enfants, des activités sportives, ou bien lorsque le temps nous sortons des tables afin de faire des activités créatives
- Une salle de motricité : que nous utilisons pour faire des activités gymniques ou artistique. Nous utilisons aussi également cette salle lors de mauvais temps (pluie) pour des activités manuelles.
- Un bureau ALAE : utiliser par le directeur pour son travail administratif. Il y a dedans des armoires afin de stocker le matériel alimentaire ainsi que du petit matériel pour les activités.
- Une réserve : où est stocker une partie du matériel qui ne peut être dans le bureau (table pliante, matériel de camping, piscine, grands cartons ...)
- Une salle des maitres : que nous pouvons utiliser pour des activités manuelles quand elle n'est pas prise par le corps enseignant
- Une cuisine : que nous pouvons utiliser pour des activités culinaires quand elle n'est pas utilisée par le corps enseignant
- Des salles de classes : nous avons l'autorisation d'utiliser les salles de classes de certains enseignants si besoin, mais nous ne préférons pas car cela demande de « déménager » la salle et le matériel des enfants (sacs, trousse, cahiers...) à chaque fois.

Nous utilisons les salles de classes uniquement pour le temps du soir pour un accompagnement aux devoirs.

LA PLACE DE L'ENFANT

L'enfant est au centre de notre projet et de nos activités. Il est acteur de ce temps et décisionnaire.

A Chaque fin de cycle, les enfants sont rassemblés par petits groupes et l'équipe d'animation leur demande ce qu'ils souhaitent faire le cycle suivant. Une fois cette concertation faite, l'équipe d'animation prépare un programme prenant en compte les envies des enfants ainsi que les leurs.

Au moment des activités, l'enfant a le choix de participer ou non. S'il ne veut rien faire de ce qui est proposé, un espace jeux libre est mis en place.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

LE/LA DIRECTEUR.TRICE

RÔLES ET MISSIONS

- Elaborer, mettre en place et piloter en équipe le projet pédagogique dans le respect et la promotion des valeurs de Cap'animation
- Effectuer les tâches administratives et rendre régulièrement compte de ses actions aux coordinateurs de l'association
- Etre garant de la bonne gestion du budget pédagogique de l'ALAE/ALSH
- Procéder aux inscriptions et aux encaissements de l'ALSH
- Développer des projets d'animation et des actions éducatives qui prennent en compte les besoins et les rythmes du public accueilli
- Aménager des temps de concertation et d'évaluation
- Etre garant du bon fonctionnement de la structure tout en assurant la sécurité physique, morale et affective de tous ses usagers
- Participer à l'accompagnement pédagogique de l'équipe d'animation et assurer un suivi des stagiaires accueilli en adoptant un rôle formateur
- Assurer le lien avec les familles et les impliquer dans les projets d'animation et l'organisation de la structure
- Veiller à la bonne coordination entre les membres de l'équipe (personnel de restauration, agents d'entretien, animateurs, gardien, enseignants)
- Développer le partenariat écoles/ALAE-ALSH/ associations locales...
- Etre à l'écoute des membres de l'équipe et du public (enfants, familles)
- Garantir le respect du matériel, des locaux et du règlement intérieur
- Travailler en transversalité avec tous les services de la ville de Perpignan et de Cap'Animation

L'ANIMATEUR.TRICE

RÔLE ET MISSIONS

- L'animateur/trice doit être garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.
- Il/elle doit montrer « l'exemple » sur les attitudes à tenir (respect des règles de vie).
- Il/elle doit avoir des actions cohérentes envers les enfants afin que ceux-ci ressentent la cohésion de l'équipe d'animation.
- L'animateur/trice doit être présent du début à la fin de l'activité et ouvert à toute discussion avec l'enfant.
- Il/elle doit créer une dynamique de groupe en proposant des activités adaptées construites et variées, être force de propositions.
- Il/elle doit effectuer des projets d'activités en relation avec le projet pédagogique en soulevant les objectifs opérationnels.
- Il/elle doit savoir se faire respecter mais aussi mettre en avant son statut d'adulte responsable.

- Il/elle doit veiller à l'hygiène alimentaire et corporelle de l'enfant sachant que l'équipe doit s'adapter aux contraintes techniques.
- Être au plus près des enfants et à leur écoute, pour mieux entendre leurs besoins.
- Assurer un lien avec les familles
- Se rendre disponible lors de réunions, préparation d'activités et autres temps de concertation et/ou d'évaluation bilans

Le non négociable :

- Respect des règles de sécurité et de la réglementation des accueils de loisirs
- Respect des règles de vie
- Respect du projet pédagogique
- Tout comportement violent physique ou verbal,
- Interdiction de fumer et de consommer des boissons alcoolisées

LES RÉUNIONS

L'équipe pédagogique ALAE et ALSH se retrouve régulièrement pour des réunions officielles afin de préparer au mieux l'accueil des enfants, ces réunions ont lieu une semaine sur deux sur la matinée ou bien l'après midi. Durant ces temps nous organisons les temps périscolaires avec la préparation de projets, le suivi des animations et nous parlons et réglons les différents problèmes qu'il peut y avoir.

Les contenus de réunion sont les suivants :

1. Des temps d'informations
 - Informations sur les projets et/ou demandes de la part de la ville, de la DDCS, de Cap'animation, des partenaires comme l'équipe enseignante, des associations de quartier, des structures partenaires.
2. Des temps d'expression et d'échange
 - En discussion libre ou avec outils pédagogique, discussion autour de l'intérêt et de la qualité de notre travail et de notre fonctionnement ;
 - Régulation également de nos relations d'équipe, de la complémentarité de nos projets.
 - Mise en place d'entretiens individuels
3. Des temps d'organisation
 - Préparation de projets communs, répartition du matériel, des salles, des animateurs, organisation en lien avec les partenaires...
4. Des temps de formation
 - Formation interne pour les animateurs ALAE et ALSH autour de différents thèmes et demandes des animateurs
 - Également la mise en place d'un cycle de formation pour les directeurs dans le cadre de la formation continue ACM impulsée et soutenue par la DDCS et coordonnée.

L'idée étant d'enrichir nos savoir-faire et nos projets, de répondre à une volonté d'agir en réseau, d'échanger autour de nos pratiques, de comprendre et connaître les dispositifs environnementaux ainsi que la législation en vigueur

OBJECTIFS, PROJETS ET ACTIVITÉS

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Notre équipe d'animation est attachée à certaines valeurs éducatives qu'elle souhaite transmettre au public qu'elle accueille.

Dans ce sens, les objectifs de notre projet pédagogique (généraux) sont déclinés en plusieurs sous-objectifs (opérationnels) nous permettant de les atteindre. C'est à partir de ces objectifs que les projets d'animation et les activités en découlent.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Favoriser les mixités et le vivre ensemble
- Faire de l'école un lieu de vie et de loisirs
- Permettre à l'enfant de développer son sens critique et de faire des choix
- Amener l'enfant à être autonome dans toutes les tâches de la journée

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Pour atteindre ses objectifs généraux, nous mettons en place des objectifs opérationnels. Autrement dit, ce que nous voulons que l'enfant soit capable de faire et de vivre. Tel que :

- L'enfant partage les valeurs de l'olympisme en étant tolérant avec les autres et en jouant avec tout le monde peu importe son genre, sa couleur de peau ou son physique
- L'enfant est capable de se déplacer seul dans les différents lieux du périscolaire et puisse prendre du matériel ou bien des jeux sans avoir besoin de l'animateur/trice
- L'enfant est capable de choisir son activité, de se déplacer seul dans les différents espaces etc...
- L'enfant peut s'exprimer en toute confiance et donner son point de vue en petit et grand groupe
- L'enfant connaît et applique les gestes éco citoyen tout au long de la journée (consommation d'eau, tri sélectif...)
- L'enfant prend plaisir et demande à participer à des projets scientifiques, manuels et sportifs
- L'enfant joue et accompagne les enfants en situation d'handicap sans préjugés

NOS ACTIVITÉS

Nous avons décidé de proposer des activités et des jeux de coopération afin d'établir un climat de confiance, de respect et de bienveillance au sein de la structure. Des activités manuelles ainsi qu'artistiques sont proposées tout au long de l'année sur des thématiques particulières tel que le tour du monde, ou bien populaire comme Halloween.

L'activité en ALAE est un moyen parmi tant d'autres d'apporter du plaisir, et de faciliter l'apprentissage. Elle est organisée en fonction des attentes des enfants en prenant compte de leurs besoins et de leurs capacités. Chacune doit répondre aux objectifs pédagogiques que nous nous sommes fixés en adéquation avec notre environnement, nos moyens financiers et humains. L'activité fait partie intégrante du projet d'animation et fait l'objet d'un planning d'information visant à formaliser le programme auprès des jeunes et d'en informer parents et partenaires.

NOS PROJETS

En plus des activités dites « à la carte », l'équipe d'animation met en place des projets, se déroulant sur une période plus ou moins longue. Ces projets sont proposés aux enfants qui s'inscrivent ou non. Ils tiennent compte des capacités des animateurs/rices, des valeurs et des objectifs du projet éducatif qu'ils souhaitent transmettre. En plus des projets proposés par les animateurs/rices, l'ALAE participe à des projets transversaux (projets communs à tous les ALAE de Cap'animation ou bien de la mairie de Perpignan). Ces projets diffèrent de ceux proposés par les animateurs car ils ne concernent pas uniquement l'ALAE Coubertin et ont un échéancier bien précis.

Les projets des Animateurs

- Décoration de l'école
- Danse
- Potager au parc Sant Vicens en collaboration avec l'association Jardin des Jeunes Pousses
- Nichoir à oiseaux et maison des insectes
- Création de livre
- Fabrication de jeux de société
- Jeux sportifs olympique

Les projets transversaux

- Un cahier un crayon
- Buzzons contre le sexisme
- Jouons la carte de la fraternité
- Les minis toques
- Grand défi Vivez Bougez
- Couleur Culture

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Cette année, nous mettons l'accent sur l'éducation à l'environnement sur tous nos temps d'accueil.

Un questionnaire en équipe d'animation est posé afin de nous permettre de mettre en œuvre des projets d'animation en lien avec le sujet.

Nous cherchons à sensibiliser les enfants sur les questions environnementales, la préservation des écosystèmes, les

ressources et énergies ...

Des projets seront mis en place sur l'année dès la maternelle afin de sensibiliser un ensemble. Ces projets seront évolutifs et nous permettront de soulever d'autres questions et d'aborder d'autres thèmes selon les attentes des enfants.

Nous aborderons cette année les thèmes suivants :

- Sensibilisation et création d'activité utilisant le moins de matière plastique possible, en essayant d'aller sur le « zéro déchet »
- Tri sélectif (fabrication et mise en place de poubelles de tri école/ALAE/ALSH déjà initiées l'année passée)
- Etude et observation des insectes afin de leurs fabriquer un habitat
- Projet commun avec l'école pour la récupération de stylos et autre matériels administratif afin de les recycler et leurs donner une seconde vie
- Activités éco-récup (la plupart des activités manuelles seront confectionnées avec des matériaux de récupération)
- Élaboration de notre potager selon les saisons, des semis aux récoltes. Notions de préservation de l'environnement, de la faune et la flore.
- Partenariat avec l'association « Les bouchons d'amour » Récolte de bouchons dans le but d'utiliser la matière première pour la confection d'objets. Ex : fauteuils roulants...
- Participation au projet « je nettoie ma planète »

COMMUNICATION

FAMILLES

La procédure d'inscription

Pour les inscriptions, les parents doivent se rendre à une mairie de quartier munis :

- Du livret de famille
- D'une quittance EDF/GDF
- Du numéro allocataire CAF ou MSA
- Du numéro de Sécurité Sociale
- En cas de séparation, produire la dernière décision de justice, justifiant la garde de l'enfant.
- D'un moyen de règlement (Chèque ou espèces)

Les tarifs sont fixés au trimestre scolaire en fonction du quotient familial.

PARTENAIRES

Les acteurs de l'école :

- L'équipe enseignante
- L'équipe technique
- Les parents

Les partenaires institutionnels :

- La mairie de Perpignan
- La CAF
- La DRJSCS

Les partenaires extérieurs :

- Intervenants sportifs de la ville de Perpignan
- Bénévole projet jardin des jeunes pousses
- Association "les enfants du Lude"
- Maison de quartier

EVALUATION

L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Se fixer des objectifs nécessite de mesurer régulièrement notre action sur le terrain de manière à effectuer les réajustements nécessaires à la bonne conduite du projet.

Différents outils d'évaluation seront proposés aux animateurs durant l'année de manière à faciliter l'émergence d'ambitions constructives.

Les temps d'évaluation et de bilan réunissant toute l'équipe pédagogique sur l'année sont les suivants :

LA RÉUNION D'ÉQUIPE

Organisée deux fois par mois sur une durée de deux à trois heures, la réunion pédagogique permettra de faire le point et d'évaluer plusieurs choses :

- L'avancée et/ou l'organisation pédagogique des projets d'animation
- La cohérence de ces derniers ainsi que de l'ensemble de nos actions
- Le suivi individuel d'enfants

Mais, elle nous permettra également d'aborder (ou de revenir sur) les points suivants :

- La vie collective
- La vie matérielle
- La planification des propositions de jeux
- Les temps spécifiques (temps de restauration /accueil échelonné du midi et du soir.)
- Les relations enfants / enfants et enfants / animateurs
- Les relations au sein de l'équipe pédagogique
- Les relations avec les enseignants, les parents et le personnel technique

Cette réunion devra formuler des réponses concrètes aux questions posées durant la semaine et permettra de préparer le travail des semaines à venir

En plus de ces réunions, l'équipe se réunit tous les jours à 14h afin de faire un point rapide sur le temps qui vient de s'écouler et les problématiques rencontrées ou non.

Bilan individuel :

Un bilan individuel annuel des salariés sera proposé à chaque animateur courant juin afin de faire le point sur l'année écoulée et de mettre en évidence les axes de travail individuel pour l'année suivante.

Courant Juin sera organisé un premier bilan collectif avec l'équipe pédagogique, ayant pour objectifs : Un regard objectif de l'ensemble du travail effectué tout au long de l'année (notamment en termes d'organisation, d'actions mises en œuvre et de résultats mesurés), des propositions concrètes pour anticiper l'année scolaire à venir.

Contacts

ALAE Coubertin primaire

Rue Paul Valery, 66 000 PERPIGNAN

FERHANI Charly

Directeur de l'accueil de loisirs associé à l'école

04 68 63 60 73 / 06-64-75-83-62

direction.coubertin@capanimation.com

Association Cap'Animation

40 avenue Gilbert Brutus, 66 000 PERPIGNAN

Bérénice VERA, coordinatrice pédagogique des accueils de loisirs de Cap'Animation

06-64-75-82-81

Coordination.perpignan@capanimation.com

Stéphanie PEREZ, directrice association Cap'animation

07-83-27-17-65

sperez@capanimation.com

D.A.E.E, ville de Perpignan

SERVICE DES STRUCTURES ÉDUCATIVES DE L'ENFANCE ET DES LOISIRS

Direction Action Éducative et de l'Enfance

Igor BATINIC, RESPONSABLE du SERVICE DES STRUCTURES ÉDUCATIVES, DE L'ENFANCE et DES LOISIRS

06 72 45 55 03

batinic.igor@mairie-perpignan.com

Stéphan ROIG, RESPONSABLE ÉDUCATIF secteur EST,

06.22.29.88.97

roig.stephan@mairie-perpignan.com



ALAE PIERRE DE COUBERTIN PRIMAIRE

**RUE PAUL VALERY
66000 PERPIGNAN**

**04-68-63-60-73
06-64-75-83-62**

DIRECTION.COUBERTIN@CAPANIMATION.COM

DIRECTEUR : FERHANI CHARLY

